Code action: D1.1

Nom action : Élaborer un plan de gestion des déchets du territoire avec un volet Prévention et un volet pour le tourisme

Contexte action : La compétence gestion des déchets représente environ 62% des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité.

Une gestion optimisée des déchets est un levier important pour réduire les émissions de GES, qu'elles soient liées à la collecte ou au traitement des déchets.

Un plan de gestion doit ainsi permettre au Grésivaudan de se fixer des objectifs clairs de réduction (au travers de la mise en place d'un plan local de prévention des déchets), de collecte (par une optimisation des tournées), de valorisation et d'identifier les moyens à mettre en ?uvre pour y arriver.

Ce plan devra ainsi comprendre un PLPD (outil réglementaire) fixant à 7 % l'objectif de réduction des ordures ménagères assimilées par habitant en 5 ans et invitant également à réduire la nocivité des déchets (prévention qualitative portant sur les déchets dangereux).

De plus, le plan de gestion devra s'intéresser au tourisme, secteur stratégique fortement générateur de déchets mais où la sensibilisation est plus complexe à mettre en ?uvre.